

de financement au Canada ne sont pas suffisantes. La décision est laissée au bon jugement de ces institutions. La demande de l'été dernier était faite pour une certaine période, et autant qu'on puisse en juger, cette période est maintenant terminée.

L'hon. M. Pickersgill: Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Cela signifie-t-il que le ministre estime maintenant que rien n'empêche les provinces de s'adresser à New-York pour leurs emprunts si elles le désirent?

L'hon. M. Fleming: Notre point de vue à cet égard est le même. Les provinces sont libres de s'adresser à New-York si elles le désirent. Étant donné ce que j'ai déclaré dans certains exposés budgétaires, j'espère qu'elles n'oublieront pas les mises en garde qui leur ont été faites concernant les conséquences que pourraient avoir les emprunts considérables contractés à l'extérieur du Canada dans des devises étrangères. Elles sont libres de décider ce qu'elles voudront mais nos mises en garde tiennent.

LES ÉDIFICES PUBLICS

LYNDHURST (ONT.)—ON DEMANDE UN NOUVEAU BUREAU DE POSTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John R. Matheson (Leeds): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Postes. Envisagerait-il la possibilité d'approuver la construction d'un nouveau bureau de poste pour remplacer celui qui a été récemment détruit par un incendie à Lyndhurst?

L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes): Ainsi que l'honorable député le sait, cette question concerne davantage le ministre des Travaux publics qui a charge de la construction des bureaux de poste; de toute manière, l'honorable député devra faire inscrire sa question au *Feuilleton*.

(Plus tard)

M. Matheson: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Étudiera-t-il la possibilité de construire un bureau de poste à Lyndhurst?

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics): Auriez-vous l'obligeance de m'écrire à ce sujet?

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Martineau.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Commission d'assurance-chômage—

669. Pour autoriser le ministre des Finances, nonobstant la loi sur l'assurance-chômage, à porter

au crédit de la Caisse d'assurance-chômage, au cours de l'année financière 1962-1963, des sommes au total de \$25,000,000, aux modalités et conditions que détermine le gouverneur en conseil, \$25,000,000.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, je voudrais poser au ministre, ou à son adjoint parlementaire, une ou deux questions au sujet de ce crédit. D'abord, quelle était la situation de la caisse à la fin de février? Ainsi qu'on peut le relever à la page 1979 du *hansard* en date du 16 mars 1962, au bas de la première colonne, le ministre a déclaré qu'à la fin de janvier, le solde en caisse s'élevait à \$135,877,305. Quel était l'état de la caisse à la fin de février?

M. Thrasher: Je me procurerai ce renseignement à l'intention du député.

L'hon. M. Chevrier: Pendant que les fonctionnaires du ministère arrivent, je pourrais peut-être poser une autre question qui me vient à l'esprit. Pourquoi ce poste figure-t-il aux crédits supplémentaires de l'année financière en cours, alors qu'on ne consentira cette avance à la caisse, si nécessaire, qu'au cours de l'année financière 1962-1963? Pourquoi ne pas faire figurer ce montant au budget des dépenses de 1962-1963? L'autre question qui se pose est la suivante: Est-ce un moyen de réduire le budget qu'on prévoit pour l'exercice financier de 1962-1963? Je me demande si le secrétaire parlementaire du ministre voudrait bien me donner une réponse à ces deux questions supplémentaires?

M. Thrasher: En présentant le crédit à l'étude dès maintenant, je crois que le ministre estimait que nous devrions disposer du montant en cause au cas où il se produirait quelque circonstance imprévue.

L'hon. M. Chevrier: Est-ce la raison pour laquelle il figure dans ces crédits plutôt qu'au budget principal, car on n'en aura pas besoin avant le budget des dépenses de 1962-1963, n'est-ce pas?

M. Thrasher: On n'en aura probablement pas besoin avant cette date, si tant est qu'on en ait besoin. Je crois qu'on a voulu présenter ce crédit dès que possible, de façon à pouvoir disposer du montant en cas d'urgence.

M. le président: Le crédit est-il adopté?

L'hon. M. Chevrier: Ma question n'a pas encore eu de réponse mais je suppose que j'en obtiendrai une en temps voulu.

L'hon. M. Martin: Je n'étais pas ici vendredi dernier parce que j'ai dû m'occuper de certaines affaires dans ma circonscription. Je n'ai donc pas eu l'occasion de dire quoi que ce soit à propos du crédit à l'étude, qui m'a cependant, comme le sait d'ailleurs la Chambre, toujours beaucoup intéressé. J'ai eu l'occasion de prendre connaissance de ce que l'on